

Enseignement – Méthodologie

1. PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT	2
1.1 DONNÉES RECENSÉES	2
1.2 TYPE DE PERSONNEL ET MISE EN DISPONIBILITÉ.....	2
1.3 CARACTÉRISTIQUES DU PERSONNEL ENSEIGNANT (TABLEAUX 6.5.2.1 A 6.5.2.15)	3

1. PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT

1.1 Données recensées

La dénomination « personnel de l'enseignement » englobe, en plus du personnel des établissements scolaires, celui qui preste des services dans les centres psycho-médicosociaux (CPMS) et les internats. Les données des Communautés reprennent l'ensemble du personnel financé entièrement ou en partie par les Communautés. Le champ couvert est celui du personnel de l'enseignement maternel, primaire et secondaire en Région de Bruxelles-Capitale, tant du type ordinaire que spécialisé, organisé ou subsidié par les Communautés. Le mois de janvier est le mois de référence pour le comptage du personnel d'enseignement (1^{er} janvier de l'année scolaire concernée).

Une partie du personnel travaillant dans le secteur de l'enseignement échappe aux statistiques des Communautés, y compris pour le fondamental et le secondaire. Il s'agit, d'une part, du personnel travaillant dans l'enseignement non organisé ou non subsidié par les Communautés (les écoles privées et/ou internationales par exemple), et, d'autre part, de membres du personnel de l'enseignement subsidié mais qui ne sont pas financés par les Communautés (par exemple ceux financés sur fonds propres des pouvoirs organisateurs).

Même si elles ne sont pas exhaustives, les données de la sécurité sociale (ONSS) au lieu de travail (commune) permettent de combler partiellement cette absence d'informations en donnant un aperçu synthétique de l'ensemble du personnel de l'enseignement par poste de travail et par sexe. Les effectifs de l'ONSS sont nettement supérieurs à ceux des Communautés. Il apparaît ainsi qu'un grand nombre de postes nécessaires à l'encadrement scolaire sont financés sur fonds propres par les pouvoirs organisateurs de l'enseignement libre ou officiel subventionné (les communes) mais aussi par d'autres entités non subsidiées comme les écoles internationales. Dans l'enseignement subsidié, il s'agit à priori de postes liés à des fonctions de surveillance, de garderie ou d'accueil extra-scolaire. De plus, il semble que dans l'enseignement communal, les maîtres spéciaux de langues soient parfois payés par la commune. Ces données sont comptabilisées au 31 décembre de l'année scolaire concernée.

Le personnel de l'enseignement est présenté en termes de charges (ETP) et non en termes de personnes, puisqu'une charge peut être répartie dans plusieurs niveaux d'enseignement, plusieurs lieux de travail, ... On évite ainsi les doubles comptages. La localisation géographique des membres du personnel correspond au lieu de l'établissement scolaire dans lequel ces derniers travaillent.

Hormis pour le tableau 6.5.1.1, les statistiques du personnel de l'enseignement sont exclusivement calculées sur base des données des Communautés.

1.2 Type de personnel et mise en disponibilité

Le personnel en fonction dans un établissement scolaire se distingue du personnel en disponibilité. Ce dernier comprend :

- les départs anticipés à la retraite,
- les maladies, les accidents de travail et les congés de maternité,

- les défauts d'emploi et perte de charge,
- les missions,
- les prestations réduites,
- les « autres absences » telles que les congés syndicaux, congés de circonstance, congés pour don d'organe.

En cas de remplacement, la Communauté flamande fournit les données sur le professeur remplacé et non le remplaçant. En Communauté française, on a l'information sur le remplaçant et non le professeur remplacé. Les statistiques basées sur les données des Communautés ne tiennent compte que du personnel en fonction.

Le personnel de l'enseignement se répartit selon :

- le personnel enseignant,
- le personnel de direction,
- les autres membres du personnel qui comprennent :
 - le personnel administratif,
 - le personnel auxiliaire d'éducation,
 - le personnel paramédical, social et psychologique,
 - le personnel ouvrier,
 - le personnel technique des CPMS,
 - le personnel d'inspection,
 - le personnel des internats

1.3 Caractéristiques du personnel enseignant (Tableaux 6.5.2.1 à 6.5.2.15)

Les statistiques présentées dans les tableaux 6.5.2.X ne tiennent compte que du personnel enseignant.

Les statistiques du personnel enseignant se déclinent selon 10 variables :

- La communauté (tableau 6.5.2.1)
- Le type d'enseignement (tableau 6.5.2.2)
- Les déplacements domicile-lieu de travail (tableaux 6.5.2.3 à 6.5.2.6)
- Le genre (tableau 6.5.2.7)
- Le statut (tableau 6.5.2.8)
- La possession d'un titre pédagogique (tableau 6.5.2.9)
- L'ancienneté (tableau 6.5.2.10)

- L'âge (tableau 6.5.2.11 à 6.5.2.13)
- Le niveau et la forme d'enseignement (6.5.2.14)
- La fonction (tableau 6.5.2.15), regroupement en groupes de fonction pour le secondaire
 - o Instituteurs maternels (y compris maîtres de psychomotricité)
 - o Maîtres divers (maternel)
 - o Instituteurs primaires (y compris maîtres de psychomotricité)
 - o Maîtres de morale ou de religion
 - o Maîtres de deuxième langue
 - o Maîtres divers (primaire)
 - o Enseignants du secondaire en
 - Agriculture et horticulture
 - Arts (musique, architecture, arts de la scène, peinture ...)
 - Arts appliqués (mode, décoration, bijouterie, art floral ...)
 - Chaud et froid
 - Commerce
 - Construction (y compris les métiers du bois)
 - Histoire et histoire de l'art
 - Horeca-tourisme
 - Informatique et bureautique
 - Langues anciennes (latin et grec ancien)
 - Langues modernes (français, néerlandais, anglais ...)
 - Logistique et sécurité
 - Mécanique et électricité
 - Philosophie et religion
 - Sciences et sciences appliquées
 - Sciences économiques et de gestion
 - Sciences humaines et sociales (droit, pédagogie, psychologie ...)
 - Soins aux personnes (infirmier, puériculture ...)
 - Soins du corps (coiffure, esthétique ...)
 - Sport

- Techniques maritimes
- Encadrement (chef d'atelier, accompagnateur CEFA, ...)
- Indéterminé (professeur de cours généraux, de cours techniques ...).

Il est possible d'obtenir un tableau détaillé des liaisons fonctions du secondaire - groupes de fonction en faisant la demande par mail à ibsa@perspective.brussels.

- **Références**

Ministère de la Communauté française. Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique. Service général du pilotage du système éducatif. *Le portail de l'enseignement en Communauté française*. En ligne : <http://enseignement.be/>.

Vlaams Ministerie van Onderwijs en Vorming. *Vlaamse onderwijsstatistieken en publicaties*. En ligne : www.ond.vlaanderen.be/onderwijsstatistieken.